

autre à diminuer provisoirement les allocations du coût en capital. Une troisième prévoyait le prélèvement d'un impôt remboursable sur les sociétés—dans des conditions que les honorables sénateurs connaissent.

Honorables sénateurs, le problème qui se pose dans un état fédéral, par opposition à un état unitaire, lorsqu'il s'agit du contrôle des salaires et des prix, c'est celui de la compétence. En temps de guerre, la loi sur les mesures de guerre peut servir. Ainsi, pendant la seconde guerre mondiale, les prix et les salaires ont été soumis à un contrôle.

L'honorable M. McCutcheon: Jusqu'à un certain point.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Jusqu'à un certain point et autant que possible.

L'honorables sénateur qui vient d'intervenir fut l'un de ceux qui ont largement contribué au succès de ce programme et je suis heureux de le rappeler ce soir. (*Applaudissements*)

Il est donc impossible sans le consentement des provinces, de prendre beaucoup d'initiatives dans le domaine de la régulation des prix et des salaires par mesures législatives. D'un autre côté, la puissance de persuasion, la création d'un climat ou d'un état d'esprit peut parfois faire beaucoup. On espère que certaines des mesures proposées par le gouvernement permettront la création de ce climat, et de cet état d'esprit capables, comme disent les journalistes, de «refroidir l'économie».

On peut affirmer, je pense, qu'il y a aujourd'hui plein emploi au Canada. Cela n'est pas vrai partout, car il y a toujours des îlots de chômage; mais, à toutes fins pratiques, le plein emploi existe et dans certaines régions, il y a pénurie de main-d'œuvre.

Le plein emploi a doté l'économie d'éléments nouveaux, difficiles à intégrer aux structures existantes et nuisibles à l'économie et à la nation. La spirale des salaires monte en raison de la concurrence que l'on se fait pour la main-d'œuvre. Les travailleurs, voyant la prospérité du pays, estiment qu'il leur en revient une part. Ce sont leurs services qu'ils ont à vendre en échange de salaires. Par conséquent, ils essaient d'obtenir des salaires plus élevés.

Les hausses de prix sont inévitables aussi, tout d'abord à cause de l'accroissement de la demande par suite du plein emploi. Elles sont aussi attribuables à l'augmentation du coût des éléments des produits manufacturés—and effectivement de tous les genres de produits, vendus au pays et à l'étranger.

Les bénéfices augmentent. Les bénéfices de la majorité des sociétés canadiennes qui ont joué un si grand rôle dans l'économie du pays dans le passé, dans la grande expansion industrielle depuis 1945, révèlent que ces sociétés ont réalisé d'énormes bénéfices récemment.

Il faut se souvenir qu'il est très souhaitable que ces sociétés accusent de bons bénéfices si elles doivent attirer des capitaux de placement dans une économie qui, je l'espère, ne se paie pas seulement de paroles à l'égard de l'entreprise privée. Le loyer de l'argent augmente, le prix des aliments monte; or, ce sont là les deux postes qui, plus que tout autre, touchent le citoyen moyen, car s'il doit payer plus cher une hypothèque lorsqu'il bâtit ou achète une maison, ou s'il lui en coûte davantage pour l'alimentation et les autres nécessités de la vie, et pour se procurer d'autres articles considérés aujourd'hui comme indispensables à notre niveau de vie, il éprouvera des difficultés si les prix montent, mais non son revenu.

Je ne veux pas m'étendre ce soir sur la productivité; c'est, néanmoins, un facteur très important de notre essor économique. Naturellement, il est important pour nos marchés internes que nos fabricants se fassent concurrence, mais ce facteur influe en particulier sur nos exportations dont dépend en si grande partie la prospérité du pays. Il existe donc un rapport précis entre la productivité et les prix de revient, entre la productivité et les salaires, et entre la productivité et les profits.

Voilà des questions qui nous intéressent tous, et il importe beaucoup qu'elles fassent l'objet d'une étude de la part d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, comité qui, je l'espère, commencera ce travail le plus tôt possible et certainement au cours du congé. Cela aidera encore davantage, je pense, à créer l'ambiance dont j'ai parlé plus tôt. Les discours à eux seuls ne seront pas suffisants. Le comité aura l'occasion d'entendre le témoignage des représentants des consommateurs, des producteurs, des syndicats ouvriers, des économistes et des industriels. Il s'ensuivra, je crois, que les Canadiens auront en général une meilleure idée du problème qui se pose non seulement pour le gouvernement et le Parlement mais aussi pour tout le peuple du Canada.

On s'attend aussi que le fruit d'une étude spéciale du Conseil économique du Canada dans ce domaine sera disponible à l'automne, et je suis sûr que le comité mixte aura l'occasion d'étudier ce rapport qui lui sera sans doute très précieux.